

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	16	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs POTELUNE / MORIN / BEUX

ONT DONNE POUVOIR : Mr POTELUNE à Mme MESTRE
Mr BEUX à Mr JANSONNIE
Mr MORIN à Mme NERZIC

A été nommé secrétaire : Mr JANSONNIE

XXXXXXXXXX

Objet : Modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L2122-18, L2121-19, L2122-21

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie offre actuellement une amplitude horaire d'ouverture au public de 33h par semaine.

Monsieur le Maire propose de diminuer les horaires d'ouverture au public avec comme objectifs, le maintien de la qualité en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel.

La modification entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire, propose les horaires d'ouverture au public suivants :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h -12h / 14h – 17h

Mercredi / Samedi : 9h – 12h

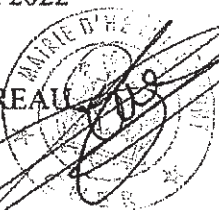
Après discussion,
Le conseil municipal ;

-ACCEPTE à l'unanimité la modification des horaires d'ouverture de la mairie au public

Pour extrait conforme

Fait à Henrichemont
Le 6 juillet 2022

Le Maire
Gilles BUREAU



Secrétaire de séance
Franck JANSONNIE

Handwritten signature of Franck Janssonie

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité
Le 11/07/2022